

Faciliter l'intelligence collective

RS5882 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315p, 315m
Formacode(s)	32008, 32015
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	25/02/2022
Date d'échéance	25/02/2027

Certificateur(s)

UMAMI · SIRET : 98048679900011

DIDASCALIS · SIRET : 41966129300029

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
COOPERATIVE TIERS LIEUX	79895807000053	Former et organiser l'évaluation
IFOD	79769665500035	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification prépare et atteste du professionnalisme des personnes occupant des fonctions managériales et de facilitation transversale qui soutiennent la dissémination de pratiques collaboratives. Cette mission a un nom « facilitateur » pour pouvoir la distinguer d'autres activités telles qu'animateur, tuteur ... La certification apporte un ensemble de compétences additionnelles aux personnes exerçant des métiers tels que : managers, chefs de projet, pilotes de transformation, coordinateur, consultant, formateur, coach.

La mission de facilitation de l'intelligence collective est d'être au service de n'importe quel collectif pour se mettre en action vers un but commun, avancer vers ce but en mettant en œuvre des méthodes collaboratives et innovantes, mobiliser les compétences de chaque personne, qu'elles soient d'ordre cognitives, relationnelles et opérationnelles. En faisant cela, le collectif est le lieu où pourront s'élaborer de nouvelles solutions aux problèmes rencontrés, augmentant ainsi de manière significative et conjointe la performance des collectifs et les sentiments de reconnaissance, d'utilité, et par conséquent de bien-être au travail.

Ces compétences de facilitation répondent de fait aux besoins des collectifs d'aujourd'hui et de demain pour relever les défis de la complexité dans les champs professionnels et sociétaux.

« Faire ensemble » n'est pas une utopie ou un vœu pieux, c'est une nécessité pour contribuer aux transformations profondes de paradigmes managériaux et culturels qui dépassent de loin le seul périmètre du travail.

Ainsi nous distinguons la certification Faciliter l'Intelligence Collective de l'activité de facilitateur d'un outil ou d'une méthode spécifique. Nous la voulons plus globale, celle dont les organisations ont besoin pour soutenir / mettre en œuvre / disséminer concrètement et opérationnellement des pratiques collaboratives. Le terme « intelligence collective » vient préciser la caractéristique des compétences de facilitateur que nous certifions et qui permet à des professionnels de disposer d'une triple compétence :

- Celle d'être des praticiens de l'Intelligence Collective, notamment en connaissant et mettant en œuvre les conditions requises pour créer des dynamiques collectives,

- Celle d'être des praticiens de la facilitation, notamment en concevant/préparant et animant des méthodes et processus robustes de mise en intelligence collective,
- Celle d'être des équipiers compétents sachant travailler dans un collectif et pouvant transmettre et modéliser cette compétence auprès des personnes appartenant aux collectifs accompagnés.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Questionner le donneur d'ordre de l'intervention de facilitation (leader d'équipe, client, etc) pour identifier les objectifs du collectif à atteindre et son contexte en s'appuyant sur les éléments d'un cahier des charges ou d'un contexte précis.
- Rédiger un déroulé d'une intervention de facilitation pour mettre en dynamique un collectif dans un but donné et en tenant compte des contraintes particulières et du contexte de ce collectif.
- Préparer les conditions de mise en œuvre (organisationnelles, physiques, matérielles, spatiales, temporelles, humaines) d'un processus d'intelligence collective pour créer les conditions optimales de sa réussite en intégrant les adaptations pour les personnes en situation de handicap.
- Utiliser une méthodologie de gestion de projet collaborative pour répartir efficacement les actions à conduire entre plusieurs personnes en permettant une optimisation des ressources disponibles en valorisant l'autonomie, la responsabilité et la complémentarité.
- Travailler en équipe pour être polyvalent et flexible dans une équipe de facilitateurs au service de collectifs variés en exerçant plusieurs rôles de la facilitation d'un groupe (par ex : facilitateur de processus, time keeper, recorder, etc).
- Faciliter des méthodes pour permettre à un groupe de partager les représentations et les expériences en vue de co construire une vision commune et partagée de leur objectif ou problème à résoudre.
- Faciliter des processus de décision pour permettre à un collectif de décider de manière pertinente et efficace en utilisant des processus de décision divers et variés selon les situations et les enjeux du collectif.
- Faciliter des processus d'intelligence collective pour permettre à un collectif de faire des pas de côté dans la recherche de solutions créatives et/ou innovantes en utilisant des méthodes collaboratives diverses et variées selon le public, l'objectif visé et le contexte.
- Utiliser des méthodes pour créer les conditions de confiance dans le démarrage des activités d'un groupe en répondant aux besoins de cadre et de lien entre les personnes.
- Conserver une méta position dans ses interventions de facilitation pour adapter en permanence et si besoin ses interventions aux besoins émergents du groupe en conservant l'objectif à atteindre tout en agissant en intelligence de situation.
- Dans toutes ses activités, contribuer à la dissémination de pratiques collaboratives dans son environnement direct pour soutenir les démarches de changement de culture managériale en adoptant une attitude ouverte, pédagogique et constructive avec ses interlocuteurs.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Professionnels exerçant des fonctions managériales et transversales dans les organisations : Managers, chefs de projet, coordinateurs, fonctions RH et communication, formateurs internes,

Professionnels de l'accompagnement tels que : consultants, formateurs, coachs,

Expérience professionnelle demandée : au moins 5 ans dans des environnements divers qui leur permettent d'avoir une représentation de ce qu'est un collectif et des réalités complexes.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Trois personnes sont désignées pour représenter le jury de délivrance de la certification :

- Un représentant de l'organisme certificateur de UMAMI en tant que Président du jury,
- Deux personnes professionnelles extérieures à UMAMI dont la qualité est en lien avec la certification visée,

Le jury de délivrance de la certification est responsable de l'octroi de la certification.

Le jury est composé de 66% de professionnels extérieurs.

A travers cette organisation, UMAMI est garant de la qualité et de la neutralité des décisions prises en termes de délivrance de la certification.

Base légale

Date de décision	25/02/2022
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/02/2027

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	22	—	—	—
2020	27	—	—	—
2019	15	—	—	—
2018	6	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS3748

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://www.umami-sas.com/fic/>

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5882/>

Où se former

Formations référencées	5
Organismes	4
Régions couvertes	3
Prix indicatif	6 900 € – 7 590 €
Durée	126 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	104
Parcours menés à terme	85
Taux d'achèvement	82 %
Période	05/2022 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	115
----------------------	-----

Montant total engagé	732 143 €
Coût moyen par dossier	6 366 €
Durée moyenne	122 h
Période	03/2022 – 09/2026
France compétences	54 %
Entreprise	19 %
Reste à charge titulaire	17 %
France Travail	5 %
OPCO	5 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.